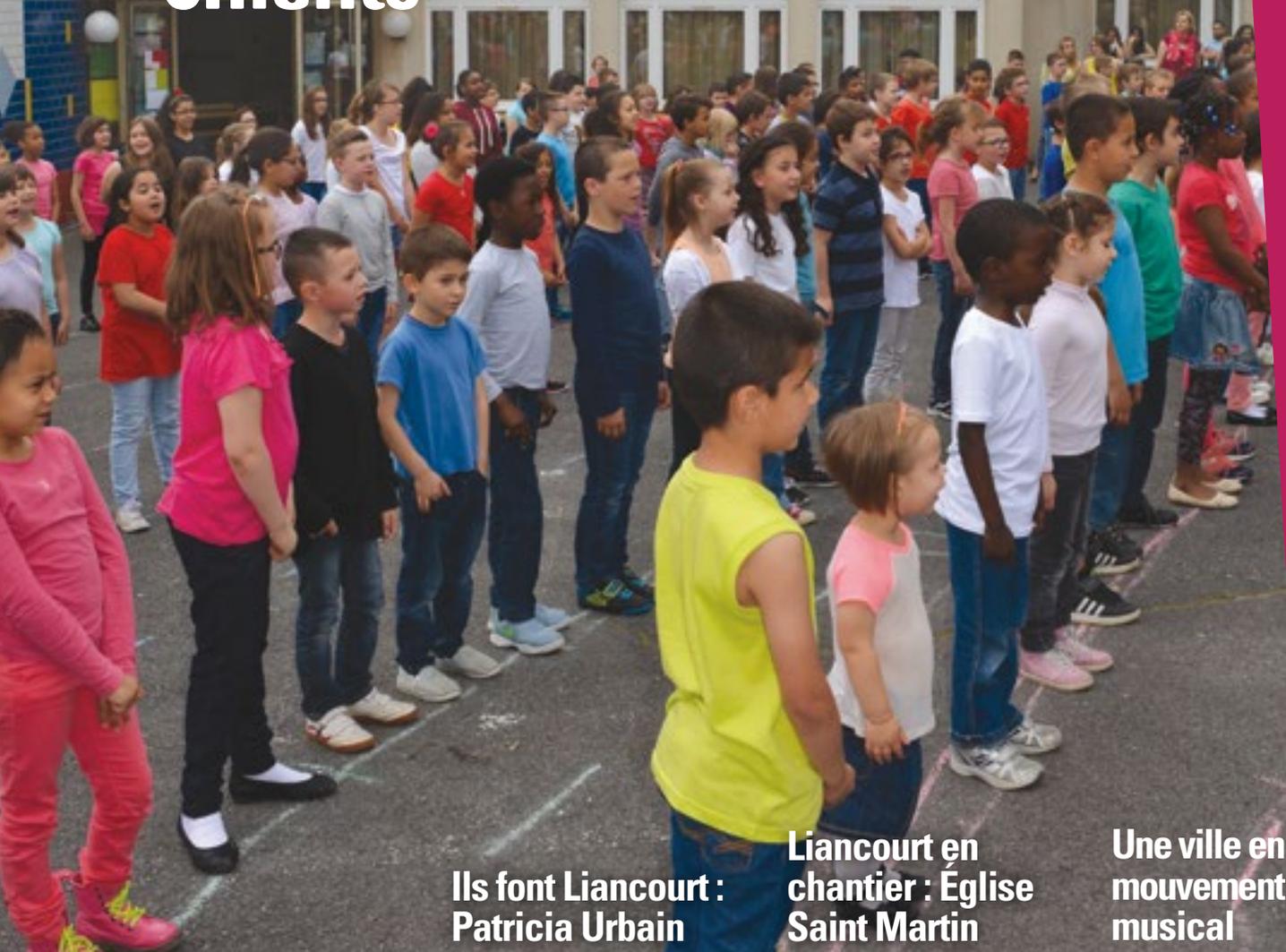


Liancourt magazine



**Rentrée scolaire 2017-2018 :
être ambitieux pour nos
enfants**



**Ils font Liancourt :
Patricia Urbain**

**Liancourt en
chantier : Église
Saint Martin**

**Une ville en
mouvement : Éveil
musical**



sommaire

numéro 63 • octobre 2017

3 Le mot du maire Les collectivités territoriales sous le contrôle des énarques de Bercy !

4 Ils font Liancourt Patricia Urbain, la culture dans l'âme

7 Liancourt en chantier D'importants travaux de rénovation à l'église Saint Martin

8 Le dossier Rentrée scolaire 2017-2018 : être ambitieux pour nos enfants

16 Vues de l'extérieur 20^{ème} anniversaire du jumelage Liancourt-Mainburg

18 Une ville en mouvement Ouverture d'une classe d'éveil musical à l'école municipale de musique, Opération Pass'ton BAFA

19 Santé et Bien-être Ne laissez pas la grippe vous gâcher l'hiver

20 Évènements Inauguration de la résidence Camille Desmoulins

22 Ça bouge à Liancourt

26 Zoom sur Le Football Club Liancourt Clermont

27 Liancourt pratique Permanences des élus

28 Agenda Décembre 2017 - Janvier - Février Mars 2018



Ne laissez pas la grippe vous gâcher l'hiver
page 19



Inauguration de la résidence Camille Desmoulins
page 20

20^{ème} anniversaire du jumelage Liancourt-Mainburg

PAGE 16



LIANCOURT MAGAZINE, le journal d'information des Liancourtois. N° 63 : octobre 2017

Directeurs de publication : Roger Menn (Maire) et Valérie Menn (Maire-adjointe chargée de l'information).

Rédactrice : Valérie Menn.

Couverture photographique : AC Catenoy, Roger Menn, Valérie Menn, Marie-Pierre Rabineau, Oise Habitat, Football Club Liancourt Clermont, SevU Photo.

Création et maquette : Daniel Descamps (Clermont).

Impression : Société Moderne d'Impression SMI (Clermont).



Le Football Club Liancourt
Clermont
page 26



Les collectivités territoriales sous le contrôle des énarques de Bercy !

Conseiller municipal de Liancourt depuis 1983, j'ai été témoin mais aussi artisan de la décentralisation dans notre pays. Ce vaste mouvement démocratique initié par Gaston Defferre et François Mitterrand, a permis de moderniser les écoles maternelles et élémentaires transférées aux communes, les collèges confiés aux départements et les lycées aux régions. Il en a été de même pour les routes départementales, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou encore de nombreux autres équipements et services correspondant aux attentes de la population.

La décentralisation a toujours été dans le collimateur des hauts fonctionnaires et notamment ceux de Bercy (Ministère de l'Économie et des Finances). Aujourd'hui, ils veulent priver les collectivités territoriales de leur autonomie en les plaçant en position d'asphyxie financière.

Après une longue période de réduction des dotations d'État depuis 2007, avec une accentuation depuis 2012 sous prétexte de redressement des comptes publics de la nation, le coup de grâce est donné avec la loi de finances 2018. Elle instaure en effet un malus à l'encontre des collectivités qui auront une augmentation de leurs dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %. La mise en place de nouveaux services à la population est désormais impensable et il faudra sans doute à terme réduire ou fermer certains services existants. En effet, même si la masse salariale reste la même, on sait que le "glissement vieillesse technicité" est de l'ordre de 2,5 à 3 % par an et que les dépenses de personnel, constituant la part la plus importante des dépenses de fonctionnement, ne peuvent rester stables.

Pourtant, la plupart des communes, des intercommunalités, des départements et des régions sont gérés correctement avec des budgets votés en équilibre, contrairement à celui de l'État, déséquilibré depuis plus de 40 ans.

La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % de la population, considérée comme un dégrèvement, sera effectivement compensée lors de sa mise en place. Par contre chaque année, l'inflation, aujourd'hui faible, viendra éroder cette recette capitale pour les communes.

Cet étranglement financier des collectivités territoriales signe la fin de la décentralisation et des réponses qu'elle permettait d'apporter à la population.

Décidément, la France ne pourra jamais rompre avec le jacobinisme !

Roger Menn,
Maire de Liancourt
Président de Oise Habitat



Patricia Urbain, la culture dans l'âme

La vie de Patricia Urbain est bien remplie car ses centres d'intérêt sont nombreux ! Elle se consacre avant tout à sa famille et s'investit dans la vie associative. Mais c'est également une femme qui conjugue au quotidien théâtre et créations artistiques.



Patricia Urbain est née en 1946 à Nogent-sur-Oise. Elle habite alors rue de Paris, dans la cité des cheminots et fait toute sa scolarité primaire dans cette commune. Elle déménage en 1959 sur le plateau de Creil, dans un appartement disposant de toutes les commodités (eau courante, toilettes...). A cette époque, le plateau de Creil n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, bien au contraire, et les familles qui avaient la chance d'y obtenir un logement neuf étaient privilégiées. Elle fréquente le lycée Jules Uhry jusqu'à 16 ans. Patricia Urbain aurait aimé faire des études d'art mais à l'époque, il faut travailler et rapidement devenir autonome financièrement. Elle arrête donc ses études pour suivre une formation de dactylographe et devient secrétaire quelques mois plus tard.

Patricia a rencontré Alexandre Urbain sur le plateau de Creil lorsqu'ils étaient adolescents. C'est au départ un simple copain et un jour l'amour fait son apparition. Ils se marient en 1966 dans la petite chapelle de Creil. En 1969, à la naissance de sa première fille, Séverine, Patricia Urbain décide d'arrêter de

travailler car elle souhaite se consacrer à sa famille et créer un foyer chaleureux.

Sa mère qui souhaite devenir propriétaire, recherche une maison et trouve sur Liancourt, rue de l'Ecole des Arts et Métiers, un ensemble constitué de deux habitations. C'est l'occasion pour Patricia et Alexandre Urbain d'acheter et ils emménagent à Liancourt au début des années 70.

Un fort investissement dans la vie associative

Dès leur arrivée dans notre cité, Patricia Urbain et son mari s'investissent dans l'Association Sportive et Culturelle de Liancourt (ASCL), notamment au sein de la section du photo-club qui regroupe alors plus d'une centaine d'adhérents et organise des rencontres entre photos-clubs, des diaporamas... Patricia Urbain assure les permanences pour les projections à destination des écoles de Liancourt. Au sein du photo-club, la convivialité est toujours de mise et à chaque manifestation, Patricia, aux côtés des autres bénévoles, fait des gâteaux, des sandwiches... Puis la section ciné-club fait aussi son apparition au sein de l'ASCL et organise des projections avec des soirées à thème comme le cinéma fantastique.

A l'occasion de la création du groupe folklorique "Les Joyeux Picards", Patricia Urbain s'occupe de la confection des costumes. Elle fabrique, de ses doigts de fée, coiffes, jupes, tabliers... pour les enfants et les adultes du groupe. Elle danse aux côtés de son mari et de ses deux filles, la première sortie officielle du groupe se fera à l'occasion d'une foire de la Saint Martin.

Au fil des années, Patricia Urbain s'investit dans différentes associations liancourtoises comme l'Entraide aux Anciens de Liancourt...

Elue de 2001 à 2014



Patricia Urbain a toujours œuvré aux côtés de son mari, Alexandre Urbain, Maire-adjoint chargé de la culture de 1989 à 1998. En 2000, Roger Menn lui propose de le rejoindre au sein du conseil municipal afin de poursuivre l'action de son défunt mari.

Elle accepte et sera élue en 2001, Maire-adjointe chargée de la culture. Au cours de ce mandat de 7 ans, elle travaille à la création de deux grands lieux culturels de notre cité. La municipalité qui a racheté l'ancienne propriété Détré, située rue du Général Leclerc, décide de restaurer cette belle maison bourgeoise afin d'y installer son école municipale de musique, son atelier municipal d'expression orale et théâtrale et son atelier municipal d'arts plastiques ainsi qu'une salle de spectacle. Le centre culturel Alexandre Urbain est inauguré en 2005. C'est aujourd'hui un lieu de vie dédié aux arts et à la culture qui accueille plus de 300 personnes chaque semaine. A la fin de son mandat, Patricia Urbain poursuivra sa tâche en travaillant sur le dossier de la réhabilitation de l'aile sud des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld qui accueille, depuis 2010, la médiathèque Lucien Charton. Lors des élections de 2008, Patricia Urbain se représente aux côtés de Roger Menn mais elle ne souhaite plus être Maire-adjointe, elle restera conseillère municipale jusqu'en 2014.

Une artiste curieuse

Patricia Urbain a toujours été attirée par les arts et elle est très curieuse de tout. Elle ne s'est jamais cantonnée à une discipline, elle explore sans cesse de nouvelles matières, de nouvelles techniques... Parce que la pratique artistique peut se révéler très onéreuse avec l'achat des consommables, Patricia Urbain se lance un jour dans l'utilisation

de matériaux de récupération pour montrer que l'on peut créer sans se ruiner. Elle adore ramasser au gré de ses promenades, de la mousse, des écorces, des plumes, des coquillages... et les utilise ensuite en donnant une seconde vie aux matières recyclées. Elle expose ses créations début 2016 à la médiathèque Lucien Charton et a le plaisir de recevoir les enfants de différentes classes de Liancourt, à qui elle explique qu'avec peu de chose, de l'imagination et du talent, on peut réaliser des œuvres d'art.

C'est parce qu'elle a toujours souhaité promouvoir



l'art sous toutes ses formes qu'elle a créé en 1985, avec Chantal Lechat et Jacqueline Vioche, la première édition de l'exposition d'artisanat d'art. A l'époque, les exposants n'étaient pas nombreux et la manifestation se déroulait dans la salle annexe Guy Lejeune. Au fil des années, celle-ci s'est développée et son organisation a rapidement été reprise par la municipalité de Liancourt. L'exposition accueille désormais, chaque premier week-end de décembre, une cinquantaine d'artisans d'art, une vingtaine d'artisans en gastronomie et plus de 150 000 visiteurs.

L'amour du théâtre

Si Patricia Urbain adore créer, elle aime tout autant monter sur les planches et jouer la comédie. Elle préfère avant tout faire rire les spectateurs et interprète souvent les rôles les plus extravagants. Elle a longtemps fréquenté l'atelier municipal d'expression orale et théâtrale de Liancourt et fait désormais partie de la Compagnie "La tête dans les cintres", une troupe qui se produit régulièrement dans l'Oise mais également dans la région parisienne, en Normandie...

Les journées de Patricia Urbain sont donc toujours très occupées, l'art et la convivialité étant essentiels à son équilibre ■

D'importants travaux de rénovation à l'église Saint Martin



L'église Saint Martin est propriété de la commune depuis la loi de 1905 instaurant la séparation de l'Église et de l'État. La municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de rénovation afin de sauvegarder le patrimoine architectural liancourtois.

Le remplacement des abat-sons était devenu indispensable, d'abord pour des raisons esthétiques mais surtout pour des raisons de sécurité. Ces lames en bois insérées dans les baies du clocher, permettant de rabattre le son des cloches vers le sol et de protéger la charpente de la pluie, avaient subi les épreuves du temps et des intempéries. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MAMIAS (Gagny-93) et furent particulièrement impressionnants, comme toutes les interventions réalisées à une telle hauteur. A l'aide d'une nacelle, 32 nouveaux abat-sons en chêne ont été installés. Le coût de ces travaux s'élève à 24 288 €. Parallèlement, les services techniques de la commune, sous la responsabilité de Sandrine Dufour, ont mis en place un dispositif destiné à empêcher l'intrusion des volatiles dans le clocher de l'église, les pigeons ayant causé de nombreux dégâts par le passé. Le coût de cet aménagement s'élève à 824 €.

La mise aux normes des installations électriques a, quant à elle, été réalisée par l'entreprise SAROUILLE SAS pour un montant de 9 882 €.

Enfin, vous aurez sans doute remarqué que les cloches résonnent de nouveau dans notre cité et rythment la vie de nos concitoyens. La commune a fait intervenir la société HUCHEZ (Ferrières-60), spécialiste en horlogerie, afin de remettre en état l'horloge, les cadrans des pendules du clocher ainsi que le système de commande des cloches. Le montant de cette rénovation s'élève à 16 580 €.

La somme de 51 574 € a ainsi été consacrée à la remise en état de l'église Saint Martin. Le père Christophe Faivre, prêtre de la paroisse et affectataire de cette propriété, a chaleureusement remercié la municipalité pour la réalisation de ces travaux.

Rentrée scolaire 2017-2018 : être ambitieux pour nos enfants



Le 4 septembre 2017, 713 élèves (275 maternelles et 438 élémentaires) ont pris le chemin de leur école. Les enfants doivent pouvoir apprendre dans les meilleures conditions et malgré un contexte difficile pour les collectivités, la municipalité a choisi de poursuivre sa politique volontariste en direction des plus jeunes.

Alors que l'État définit les programmes d'enseignement et finance les personnels enseignants, c'est la commune qui construit, rénove, entretient les bâtiments scolaires et assure le fonctionnement matériel des écoles du premier degré. Une compétence très importante que la commune place au cœur de ses préoccupations, soucieuse d'offrir aux enseignants et à leurs élèves les meilleures conditions de travail et de favoriser la réussite scolaire de tous.

La commune de Liancourt dispose de cinq écoles :

- école maternelle Jean de la Fontaine (2 classes - 47 élèves)
- école maternelle Albert Camus (3 classes - 82 élèves)
- école maternelle Jean Macé (6 classes - 146 élèves)
- école élémentaire Albert Camus (8 classes - 185 élèves)
- école élémentaire Jean Macé (11 classes - 253 élèves)

L'école et les services extra-scolaires à Liancourt en quelques chiffres



RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS ET FIN DES TAP

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à la réforme des rythmes scolaires a mis en place une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de France, afin de permettre aux élèves de bénéficier de 5 matinées de classe, plus propices aux apprentissages et instituant ainsi la semaine de 4 jours et demi.

Le décret Blanquer du 27 juin 2017 a permis de déroger à cette organisation en prévoyant que le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) pouvait autoriser le retour à la semaine de 4 jours sur demande conjointe de la commune et des conseils d'école.

L'unanimité des membres des cinq conseils d'école réunis à la fin du mois de juin s'est prononcée pour le retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 juin dernier, a donc décidé de suivre la position des enseignants et des représentants de parents d'élèves élus siégeant dans les conseils d'école en votant à 16 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions en faveur du retour à la semaine de 4 jours. Le DASEN a autorisé cette nouvelle organisation scolaire et depuis la rentrée, les écoliers liancourtois ont classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les nouveaux rythmes scolaires ne s'appliquant plus sur la commune, la municipalité a pris la décision de ne plus organiser les activités péri-éducatives ou Temps d'Activité Périscolaire (TAP).



Budget de fonctionnement : d'importants moyens humains et financiers

Malgré les baisses des dotations d'État subies depuis plus d'une décennie et leur aggravation annoncée, la municipalité a souhaité maintenir les moyens accordés aux écoles. La ville de Liancourt apporte un soutien sans faille à l'école de la République et tient son rôle d'acteur éducatif aux côtés des parents et de l'Éducation Nationale en améliorant le cadre de vie des enfants et en accompagnant les projets des enseignants.

Une ATSEM par classe dans les écoles maternelles

Elle finance encore, lors de cette rentrée, un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) par classe, de



la petite section à la grande section, soit au total onze équivalents temps plein. Les ATSEM sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants et assurent également la préparation du matériel pédagogique et la propreté des locaux. La suppression annoncée de 70 000 postes dans la Fonction Publique Territoriale par le Président de la République, pourrait conduire à retirer à terme les ATSEM dans les classes de grande section, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses communes.

SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS

La suppression massive des contrats aidés décidée par le Président de la République Emmanuel Macron et le gouvernement d'Édouard Philippe a des conséquences directes sur la vie de nos écoles. Ainsi, les services de l'Éducation Nationale n'ont pas renouvelé les contrats des aides administratives de toutes les écoles élémentaires et maternelles de Liancourt. Par ailleurs, les recrutements d'emplois aidés étant bloqués, il est désormais impossible d'obtenir de la part de l'Éducation Nationale des Assistants de Vie Scolaire (AVS) supplémentaires dans les classes, même lorsque le cas d'un élève le justifie.

La ville de Liancourt n'ayant jamais eu recours à ce type de contrat pour le personnel intervenant auprès des enfants (ATSEM, animatrices périscolaires...), aucun impact n'est à déplorer dans les services municipaux.

Différentes dotations en direction des élèves

Achat de fournitures scolaires

La municipalité alloue des crédits "fournitures scolaires" aux écoles afin de permettre l'achat de matériel scolaire : cahiers, livres, cahiers de travaux dirigés... Grâce à cet argent, la plupart des fournitures scolaires sont données aux élèves lors de la rentrée scolaire et les familles n'ont qu'à acquérir le cartable, la trousse et les crayons des enfants. Le montant de cette dotation est de 56 € par élève et de 112 € par enseignant. Malgré ce que certains se plaisent à dire, ces crédits sont importants. Ils sont bien supérieurs à la moyenne nationale des crédits par élève accordés par les communes qui se situe autour de 47 €. Dans l'Oise, la ville de Chambly accorde ainsi 32 € par enfant pour l'achat de fournitures scolaires. Ces crédits ne sont pas versés sur le compte de la coopérative scolaire mais sont gérés par les services administratifs qui passent ainsi les commandes puis assurent le paiement des factures.



Participation à la coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet notamment de financer les projets éducatifs. La commune de Liancourt verse une subvention à la coopérative scolaire de chaque école d'un montant de 53 € par classe (soit environ 2 € par élève) qui s'ajoute aux différents dons des parents d'élèves.

Financement des sorties pédagogiques

Pouvoir se déplacer régulièrement ou occasionnellement participe à l'ouverture de l'école sur l'extérieur. Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales... Elles tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles en permettant la découverte, par tous les enfants, d'autres modes de vie, de cultures

différentes contribuant ainsi à l'éducation à la citoyenneté. Un moment de vie collective partagé avec l'ensemble de la classe n'est jamais banal dans l'expérience sociale d'un enfant.

Aussi, afin de permettre aux enseignants et à leurs élèves de se rendre dans des musées, des châteaux, des fermes pédagogiques ou d'assister à des spectacles, la municipalité accorde une aide pour le transport qui représente souvent une dépense importante : 510 € par classe pour les écoles élémentaires (soit environ 20,50 € par élève) et 400 € par classe pour les écoles maternelles (soit environ 15 € par élève). Les écoles élémentaires disposent de plus d'une dotation

"sortie pédagogique" d'un montant de 213 € par classe (soit environ 8,50 € par élève).

Dotations par élève

Crédits	Ecoles élémentaires	Ecoles maternelles
Fournitures scolaires	56 €	56 €
Coopérative scolaire	2 €	2 €
Sorties pédagogiques	8,50 €	-
Arbre de Noël	-	11,50 €
Transport	20,50 €	15 €
TOTAL	87 €	84,50 €

La magie de Noël

Chaque année les écoles maternelles reçoivent une dotation "arbre de Noël" d'un montant de 310 € par classe (soit 11,50 € par enfant). Souvent, cette subvention permet aux écoles de financer un spectacle de Noël qui se déroule au sein même de l'école ou à l'extérieur. Cette année, l'école maternelle Jean de la Fontaine emmène, au mois de décembre, ses deux classes au cinéma de Compiègne pour visionner les quatre courts métrages d'Ernest et Célestine en hiver. La dotation permet aussi l'achat de jouets collectifs qui sont mis sous le sapin lors de la venue du Père Noël dans l'école.



SCOLARISATION DES ÉLÈVES NON LIANCOURTOIS

Certaines familles souhaitent scolariser leur enfant dans les écoles de Liancourt alors qu'elles ne résident pas dans notre cité mais dans des communes proches, souvent pour des raisons professionnelles ou personnelles. La commune accepte les demandes de dérogation afin de faciliter la vie de ces familles. Pourtant, bien souvent les communes d'origine refusent de participer aux frais de scolarité et ces enfants engendrent des coûts supplémentaires pour Liancourt, la scolarité d'un enfant coûtant en moyenne 821 € par an. Les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire sont certes facturés plus chers aux extérieurs mais cela ne correspond malgré tout pas au coût réel du service. Enfin, lors de départ en classe de découverte, la commune ne participe pas aux frais de séjour pour ces élèves non liancourtois. Les ressources de la commune proviennent essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État en fonction du nombre d'habitants et des impôts locaux payés par les Liancourtois. Or, les personnes extérieures ne comptent pas pour le calcul de la DGF et payent leurs impôts dans leur commune de résidence. Il ne serait donc pas normal d'utiliser l'argent public des Liancourtois pour aider des familles non liancourtoises à payer le séjour en classe de découverte de leur enfant.

Les autres actions en faveur des écoles

Un soutien aux classes de découverte

Là encore, la municipalité appuie les projets pédagogiques des enseignants en finançant les classes de découverte à hauteur de 55 % du prix du séjour pour les élèves liancourtois. Cette année scolaire, les projets de classe de découverte sont nombreux. A l'école élémentaire Jean Macé, c'est une classe de neige pour les élèves de CM2 de Madame Tourte et les élèves de CM1-CM2 de Monsieur Landriot qui se déroulera du 26 mars au 1^{er} avril 2018 au centre Valcoline à Allevard dans les Alpes. Le coût du séjour par enfant s'élève à 626 €, la commune de Liancourt prendra donc à sa charge 344 € pour chaque enfant domicilié à Liancourt ce qui représente une dépense d'environ 15 000 €. Un autre projet de classe artistique est également mené à l'école maternelle Jean Macé par les classes de petite et moyenne sections de Mesdames Walbecq et Delabye.

La mise à disposition de photocopieurs

Chaque école est équipée de photocopieurs et les enseignants peuvent, jusqu'à maintenant, effectuer les copies sans restriction. Les copieurs des trois écoles maternelles et de l'école élémentaire Albert Camus ont été renouvelés en ce début d'année scolaire.

Ecole maternelle Albert Camus	276 €
Ecole maternelle Jean de la Fontaine	179 €
Ecole maternelle Jean Macé	478 €
Ecole élémentaire Albert Camus	3 287 €
Ecole élémentaire Jean Macé	6 339 €

Des actions culturelles

L'équipe de la médiathèque Lucien Charton reçoit chaque mois les classes qui le souhaitent pour différentes animations culturelles : visite de la médiathèque, découverte d'expositions et rencontre avec les artistes, lecture d'albums, kamishibai... Cette année, six classes de maternelle participent au prix des Incorruptibles. La ville de Liancourt met également à disposition des écoles qui le souhaitent la salle de spectacle du centre culturel Alexandre Urbain.



Des investissements tout aussi importants

Apprendre autrement avec l'école du numérique

Dans un monde où les outils numériques et les réseaux sociaux occupent une place centrale, il est essentiel que l'école donne aux élèves les savoirs correspondants, qu'elle les prépare à la citoyenneté numérique et à l'emploi de demain. Les nouvelles technologies tiennent

une place prépondérante dans le quotidien des élèves à la maison, aussi leur utilisation dans la salle de classe permet d'optimiser les apprentissages. Les avantages sont nombreux : plus grande motivation des élèves, meilleure participation...

Depuis 2015, la municipalité a investi 44 481 € dans l'équipement informatique des écoles.

Année 2015

Achat d'un vidéoprojecteur interactif et d'un ordinateur portable pour la classe de la directrice de l'école élémentaire Jean Macé. Coût : 1 965 €

Année 2016

Achat d'une classe informatique mobile pour chaque école élémentaire et déploiement d'internet dans toutes les classes.

Coût : 30 838 €

Une classe informatique mobile est composée d'une armoire de rangement et de rechargement mobile équipée d'une borne wifi, de quinze ordinateurs portables et d'une imprimante. Toutes les classes disposent d'internet.

Achat de deux vidéoprojecteurs interactifs et de deux ordinateurs portables pour deux nouvelles classes de l'école élémentaire Jean Macé. Coût : 5 974 €

Année 2017

Achat de deux vidéoprojecteurs interactifs, de deux ordinateurs portables pour deux nouvelles classes de l'école élémentaire Jean Macé. Coût : 5 704 €

Il est important de rappeler que les investissements sont réalisés



dans les écoles en fonction des demandes et des projets des équipes éducatives car il est essentiel que le matériel acheté soit utilisé. Lors du dernier conseil d'école, Monsieur Gay, Directeur de l'école élémentaire Albert Camus, a informé Roger Menn, Maire de Liancourt, d'un souhait d'équiper les classes de tableaux numériques interactifs ou de vidéoprojecteurs. Ce projet sera présenté début 2018 et pris en compte sur le budget communal voté en avril prochain.

Renforcer la sécurité au sein des écoles

Le contexte de menace terroriste élevée que nous connaissons depuis deux ans a un impact direct sur la vie de nos écoles qui doivent être désormais systématiquement fermées à clé durant le temps scolaire. En septembre 2016, la commune de Liancourt a été sollicitée par le Préfet de l'Oise afin de déposer une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour des opérations de sécurisation des écoles. Un dossier concernant la sécurisation de l'école élémentaire Jean Macé et des écoles maternelles Albert Camus et Jean de la Fontaine a été transmis. Cette demande a reçu un avis favorable et une subvention au titre du FIPD a été attribuée par arrêté préfectoral daté du 31 juillet 2017.

Les trois écoles sont désormais équipées d'un système portier vidéo

couleur avec gestion du portail à distance composé d'une platine de rue étanche et anti-vandale, d'un poste maître écran couleur tactile avec boucle magnétique dans le bureau de direction, d'un poste secondaire dans la classe du directeur ou de la directrice et enfin d'un troisième poste dans les écoles maternelles dans les salles dédiées à l'accueil périscolaire.

Le coût de cet équipement s'élève à 21 335 €, le FIPD finançant cette opération à hauteur de 50 %.

Un environnement propice à l'apprentissage

L'amélioration du cadre de vie des écoliers, le renouvellement du mobilier et du matériel font également partie des dépenses d'investissement réalisées chaque année par la commune.



En ce début d'année scolaire, les photocopieurs dans les trois écoles maternelles et de l'école élémentaire Albert Camus ont été renouvelés. Les écoles disposent d'appareils neufs et performants. Le coût de cet équipement s'élève à 12 822 €.

A l'occasion de l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Albert Camus, du mobilier a été acheté (chaises, tables, tableau) pour un montant de 3 740 €.

Enfin, les écoles ont été dotées de nouveaux mobiliers et matériels afin de compléter l'équipement des classes ou remplacer le matériel vétuste mais également les équipements sportifs utilisés à la salle des sports.

Des travaux d'amélioration dans les bâtiments ont été réalisés en 2017. L'école maternelle Jean

Macé, ruelle Niville, fait l'objet depuis 2016, de travaux de remise en peinture durant les vacances. Cet été, une dernière classe, les sanitaires et le couloir ont été repeints par l'entreprise O.D.H. Le montant de ces travaux de rénovation s'élève à 25 149 €. Des améliorations ont également été apportées afin de remédier aux soucis de chauffage survenus dans les trois classes du rez-de-chaussée de l'école élémentaire Jean Macé, au mois de décembre 2016, lorsque les températures extérieures restaient négatives tout au long de la journée. De nouvelles portes coupe-feu ont été installées afin de renforcer l'isolation thermique des bâtiments. Le coût de cette intervention est de 23 197 €.

Les élus liancourtois, conscients du rôle primordial joué par l'école de la République, accordent d'importants moyens aux établissements scolaires de la ville afin de soutenir la réussite éducative. L'école est certes un lieu d'apprentissage mais c'est aussi un lieu de vie où les enfants doivent s'épanouir et être heureux. Pour les élèves, l'approche de Noël est un moment magique. La veille des vacances, les 275 élèves scolarisés en maternelle auront la joie de recevoir un cadeau des mains du Père Noël alors que les 438 élèves scolarisés en élémentaire recevront, quant à eux, un sachet de friandises ■



20^{ème} anniversaire du jumelage

En 1997, Roger Menn, Maire de Liancourt et Joseph Egger, Maire de Mainburg, ont signé la charte de jumelage unissant la ville de Liancourt à celle de Mainburg, cité allemande située à quelques 850 kilomètres en Basse Bavière. Depuis 20 ans, les membres des deux comités de jumelage ont tissé des liens d'amitié et les familles se reçoivent chaque année.



A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de ce jumelage, Joseph Reiser, nouveau Maire de Mainburg, a convié Roger Menn à venir renouveler cette union entre les deux villes. Attaché aux valeurs du jumelage, Roger Menn s'est rendu à Mainburg du 7 au 9 juillet 2017, accompagné

d'Adeline Mestre, Maire-adjointe chargée des jumelages et d'une vingtaine de Liancourtois. Lors d'une cérémonie officielle, les différentes personnalités ont rappelé dans leurs discours l'importance du lien franco-allemand et la nécessité de transmettre aux jeunes générations, des



Liancourt-Mainburg

valeurs de partage, de tolérance et de paix entre les peuples. Roger Menn et Joseph Reiser ont reconduit la charte unissant leur cité, en présence de Patricia Camberlin, Présidente du comité de jumelage français et de Rolf Lefeber, Président du comité de jumelage allemand. Lors de ce séjour, les Liancourtois ont également

été invités à participer à la fête du houblon, temps fort de cette ville bavaroise où les habitants défilent dans les rues, revêtus de leurs habits traditionnels, avant de rejoindre un immense chapiteau où la bière et la choucroute sont à l'honneur !



Ouverture d'une classe d'éveil musical à l'école municipale de musique



Les plus petits peuvent désormais eux aussi s'initier à la musique. Alors que l'apprentissage d'un instrument ne peut débuter qu'à l'âge de 7 ans, qui correspond à l'acquisition de la lecture, une classe d'éveil musical a ouvert ses portes en septembre dernier. L'intervenante, Marjorie Daillac, propose aux enfants de découvrir la musique et les instruments de façon ludique : écoute de mélodies, de sons et de rythmes de manière dynamique, sous forme de jeux. L'éveil musical se déroule le mercredi de 16h15 à 17h pour les enfants scolarisés en grande section et au CP, puis de 17h à 17h45 pour les enfants scolarisés en petite et moyenne

sections. Cette nouvelle activité a rencontré un vif succès puisqu'une vingtaine d'enfants y sont inscrits et que les classes sont désormais complètes !

Opération Pass'ton BAFA

La municipalité a mis en place l'opération Pass'ton BAFA afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des Liancourtois en les ouvrant sur la filière des métiers de l'animation. Ce projet, piloté par Valérie Menn, Maire-adjointe chargée de l'enfance et Cécile Birck, responsable du service enfance et jeunesse, a pour but d'organiser une formation de base au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) mais aussi d'assurer un accompagnement des stagiaires dans la recherche de stages pratiques et d'emplois. L'opération est menée en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement, Pôle Emploi (agence de Clermont-Fitz-James) et la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain.

L'objectif poursuivi est double : tout d'abord offrir une opportunité professionnelle aux Liancourtois sortis du système scolaire sans diplôme et à la recherche d'un emploi, mais aussi de permettre aux jeunes de notre cité, poursuivant des études, de passer leur BAFA afin de pouvoir travailler en tant qu'animateurs lors des vacances scolaires.

Afin que les aspects financiers ne soient pas un frein pour les éventuels candidats, la municipalité a décidé de prendre en charge le coût du stage pour les personnes ne pouvant bénéficier de l'aide au BAFA de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise. Seuls 20 euros resteront à la charge des stagiaires.

La formation de base, assurée par la Ligue de l'Enseignement, se déroulera du 23 au 31 décembre 2017, au centre de loisirs municipal et accueillera jusqu'à 20 stagiaires. Ces derniers devront ensuite, dans un délai de 18 mois, réaliser un stage pratique dans des accueils de loisirs agréés afin de valider leur BAFA. Ils seront accompagnés dans leurs recherches d'employeur par Cécile Birck, Pôle Emploi et la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain. Une journée "techniques de recherche d'emploi" leur sera proposée et ils pourront aller à la rencontre des recruteurs lors du forum Job d'été, le 23 mars 2018, à la salle annexe Guy Lejeune.



Ne laissez pas la grippe vous gâcher l'hiver



La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 6 octobre 2017 et se déroulera jusqu'au 31 janvier 2018. Le vaccin est vivement conseillé aux personnes à risque. À quelques semaines de l'hiver, il est important de rappeler les règles d'hygiène pour limiter la transmission du virus.



Fièvre, courbatures, frissons, mal de tête, grosse fatigue, toux... sont les symptômes bien connus de la grippe saisonnière. C'est une maladie virale contagieuse qui se transmet par les postillons, la toux, les éternuements, par contacts rapprochés avec une personne infectée. L'épidémie de grippe survient chaque année en France, entre les mois de décembre et d'avril, et touche entre 2 et 6 millions de personnes.

Protéger les personnes à risque

La grippe peut être grave voire mortelle chez les personnes à risque qui sont principalement les personnes âgées de plus de 65 ans, les femmes enceintes, les personnes obèses (IMC>40), les enfants et adultes atteints d'affections de longue durée. Chaque année, la grippe est responsable de nombreuses hospitalisations et décès, notamment chez les sujets très âgés (90 % des décès concernent les personnes de plus de 75 ans). La vaccination antigrippale représente le moyen le plus efficace de prévention. Elle réduit incontestablement le risque de complications graves et de transmission du virus. Parce que les virus grippaux sont instables et se modifient en permanence, il faut se faire vacciner tous les ans.

Adopter des gestes barrières

Même si vous n'êtes pas une personne à risque, adopter les bons réflexes pour limiter la propagation du virus est indispensable. Pour se protéger et protéger son entourage, il est essentiel que chacun mette en place, dès que les virus grippaux circulent, une série de gestes simples tels que se laver les mains plusieurs fois par jour, utiliser des mouchoirs jetables, en cas de toux ou d'éternuements se couvrir la bouche avec un mouchoir ou sa manche, aérer les logements au moins dix minutes par jour, ne pas partager les objets utilisés par le malade...

Mettez toutes les chances de votre côté afin de rester en forme tout l'hiver et éviter un virus grippal !

*VIRUS DE LA
GRIPPE CHERCHE
PARTENAIRE POUR
PASSER L'HIVER*





Inauguration de la résidence Camille Desmoulins

C'est sous la neige que s'était déroulée la pose de la première pierre de la résidence Camille Desmoulins, le 5 mars 2016. Dix-huit mois plus tard, sous un soleil radieux, Roger Menn, Maire de Liancourt et Président de Oise Habitat, a inauguré cette résidence en présence de nombreux élus et des futurs locataires.



La résidence Camille Desmoulins, inaugurée le 1^{er} septembre 2017, est composée de 28 logements. Constituée majoritairement de petits appartements, elle est plus particulièrement destinée à l'installation de jeunes ménages.

Tout a été conçu afin d'assurer le confort des locataires. Un sas entre le hall d'entrée et les logements permet d'éviter les déperditions de chaleur. Chaque appartement bénéficie du chauffage au gaz individuel grâce à l'installation d'une chaudière à condensation permettant une production instantanée d'eau chaude sanitaire. Les logements ont été conçus traversants afin de permettre à tous de profiter d'une bonne orientation et pour beaucoup d'entre eux, d'une belle vue sur le parc floral. Enfin, des caves, des locaux vélos et encombrants sont à la disposition des locataires.

23 places de parking ont été réalisées en sous-sol où la présence d'une nappe d'eau a contraint Oise Habitat à recourir à la technique dite des "pieux sécants". Utilisée pour la première fois dans l'Oise, cette technique permet de stabiliser le sol et d'éviter les infiltrations. Des pieux de béton enchevêtrés et forés entre 12 et 15 mètres de profondeur assurent





une étanchéité essentielle puisque le parking se situe sous le niveau de la nappe d'eau ! Les locataires disposent également de quatorze places de parking en aérien situées au cœur de la résidence.

Le coût de cette construction s'élève à 3,78 millions d'euros. Elle a été rendue possible grâce aux subventions accordées par l'État (31 521 €), le Conseil Départemental de l'Oise (133 000 €), le Conseil Régional des Hauts-de-France (84 000 €), de Procilia au titre du 1 % (28 000 €), aux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (2 655 000 €) et de Procilia (144 000 €). Les fonds propres de Oise Habitat, à hauteur de 700 000 €, ont permis d'équilibrer cette opération. Enfin, la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée finance les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable situés au sein de la ZAC "Les Abords du Parc".



La municipalité adresse ses remerciements à l'ensemble des entreprises qui se sont succédées sur ce chantier (l'architecte Philippe Muller, l'entreprise générale COBAT, les bureaux d'étude AB Environnement, ECO, ICSEO et ALIOZ, le géomètre 49° Nord, le bureau de contrôle Véritas et le coordonnateur SPS Acrux Conseil) ainsi qu'à Bernard Domart, Directeur Général de Oise Habitat et l'ensemble de ses services.

Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux locataires de la résidence Camille Desmoulins.



Fête de l'école Jean de la Fontaine sous le soleil



L'école maternelle Jean de la Fontaine a ouvert ses portes à de nombreuses familles à l'occasion de la fête de l'école qui s'est déroulée le samedi 24 juin 2017. Spectacle, stands de jeux, maquillage, tombola et vente de gâteaux ont permis aux enfants de passer un agréable moment tout en collectant des fonds pour la coopérative scolaire qui serviront à financer les prochaines sorties et activités des élèves.

Concert classique dans le jardin de la médiathèque

Le dimanche 25 juin 2017, dans le magnifique cadre du jardin de la médiathèque, l'orchestre "Appassionato" de l'école municipale de musique de Liancourt et l'orchestre "Giocoso" de l'école de musique de Villers-Saint-Paul, ont présenté un programme varié devant Roger Menn, Maire de Liancourt, Thierry Balliner, Maire-adjoint chargé de l'école municipale de musique et un public conquis. Ces deux formations étaient dirigées par Christine Pinon, professeur de violon et Directrice de l'école municipale de musique de Liancourt. Le concert s'est achevé sur une musique de la célèbre série télévisée Game of Thrones, composée par le talentueux Ramin Djawadi, sous de nombreux applaudissements.



Des dictionnaires pour les futurs collégiens



Afin de féliciter les élèves de CM2 pour leur entrée en classe de sixième, la municipalité de Liancourt offre chaque année aux futurs collégiens, un dictionnaire qui les accompagnera dans leurs différents apprentissages. Cette cérémonie s'est déroulée le mercredi 28 juin dernier, au restaurant scolaire, en présence de Valérie Menn, Maire-adjointe chargée des affaires scolaires et de nombreux parents. Les enseignants de CM2 et d'ULIS des écoles élémentaires Jean Macé et Albert Camus ont eu le plaisir de remettre le Petit Robert Collège à leurs élèves alors que Roger Menn, Maire de Liancourt, leur a souhaité dans un premier temps de très bonnes vacances puis une pleine réussite au collège.

Fête de fin d'année au "Nid Douillet"

Le vendredi 30 juin 2017, les parents étaient conviés à la fête de fin d'année organisée par la structure multi-accueil "Le Nid Douillet". Différents stands animés par les professionnelles de la structure étaient proposés aux enfants : pêche à la ligne, maquillage, chamboule-tout... Petits et grands ont pu partager un goûter et se régaler avec une barbe à papa. Un grand merci à Isabelle Nauwynck, Directrice et à son équipe, pour l'organisation de ce temps fort.



Spectacle de fin d'année de l'école municipale de danse



C'est devant un public toujours aussi nombreux et enthousiaste que les élèves de l'école municipale de danse ont présenté leur spectacle intitulé "La vie de château" le 1^{er} juillet 2017. Les cours de modern'jazz sont assurés par Karine Blanchard et l'école comprend cinq classes regroupant les enfants de 3 à 6 ans puis de 7 à 10 ans, les jeunes de 11 à 13 ans puis ceux de 14 à 17 ans et enfin les adultes. Les différents groupes ont enchaîné leurs chorégraphies tout au long de la soirée sur un rythme soutenu avec une mise en scène remarquable.

Course cycliste "UFOLEP"

Le 30 juillet, 196 inscrits, toutes catégories confondues, ont pris le départ de la course cycliste "UFOLEP" organisée par l'Avenir Cycliste de Catenoy, présidé par Bernard Longuet. Ce circuit urbain débutait face à la salle Guy Lejeune, empruntait l'avenue Albert 1^{er} pour rejoindre Rantigny jusqu'à l'allée des Fresnes et enfin revenir sur Liancourt par l'avenue Louis Aragon. Cette manifestation a vu la victoire de Quentin Poletto de l'AC Catenoy en 2^{ème} catégorie alors que Mathis Dalanson de l'AC Catenoy a obtenu une seconde place sur le podium dans la catégorie Minimes.



Les ados font leur show



Le 26 juillet 2017, les jeunes ont présenté leur spectacle sous la direction de Cécile Birck, responsable du service enfance et jeunesse. Durant le mois de juillet, les ados de l'S.Pass'Jeunes ont pu découvrir la culture japonaise et ses secrets grâce à une session de vacances sur le thème de "Samourais d'hier et d'aujourd'hui". Ils ont notamment été initiés par un intervenant diplômé d'état au karaté ainsi qu'au taekwondo. Lors du spectacle, les jeunes ont effectué des démonstrations de ces arts martiaux et ont entraîné le public dans un voyage au cœur du Japon.

Silence on tourne !

Le lendemain, c'était au tour des enfants du centre de loisirs municipal de présenter leur spectacle sur le thème du cinéma. Tout au long du mois de juillet, Gilles Hervé Matondo entouré de son équipe d'animateurs a mis en place des activités et des sorties afin de faire découvrir aux petits Liancourtois le monde du 7^{ème} art. Lors de la soirée, les enfants ont enchaîné différentes danses et saynètes rythmées pour le plus grand plaisir des nombreux parents présents.



Pose de la première pierre des résidences Condorcet et La Pérouse



Le grand projet de la ZAC "Les Abords du Parc", débuté en 1992, va s'achever par la construction de deux nouvelles résidences La Pérouse et Condorcet composées respectivement de 24 et 35 logements répartis sur quatre niveaux dont six logements "La Belle Vie" permettant de répondre aux problématiques du maintien à domicile des personnes âgées ou confrontées à un handicap. Une place importante sera accordée aux espaces verts avec environ 40 % de surfaces végétalisées. La première pierre de la résidence La Pérouse a été posée le 1^{er} septembre dernier, les travaux devant s'achever au premier semestre 2019.

73^{ème} anniversaire de la libération de Liancourt

Vendredi 1^{er} septembre 2017, une cérémonie en mémoire des résistants René Pasquier et Jean Rival a eu lieu devant la stèle érigée en leur honneur sur les hauteurs de Liancourt. C'est à cet endroit que, il y a 73 ans, dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 1944, les deux résistants originaires de Liancourt et Cauffry ont été fusillés par les Allemands alors que l'armée américaine libérait les deux villes quelques heures plus tard. Roger Menn, Maire de Liancourt, en présence d'élus de Cauffry, de membres des associations patriotiques et de citoyens des deux communes, a rendu hommage à ces deux hommes.



2^{ème} forum des associations et services



Dimanche 3 septembre dernier, afin de préparer au mieux la rentrée et choisir les activités de chacun, de nombreuses familles liancourtoises sont allées à la découverte des 40 stands présents lors du 2^{ème} forum des associations et services organisé par la ville de Liancourt. En présence de Roger Menn, Maire de Liancourt et de Mirjana Jakovljevic, Présidente du comité d'organisation du forum, les associations sportives et culturelles, l'école municipale de musique et l'atelier municipal d'expression orale et théâtrale ont effectué différentes démonstrations devant un public nombreux.

"Bienvenue à bord" par l'Entraide aux Anciens de Liancourt

Marie-Pierre Rabineau, Présidente de l'Entraide aux Anciens de Liancourt et son équipe de bénévoles proposent tout au long de l'année des repas à thème à leurs adhérents. Ce dimanche 24 septembre 2017, les personnes âgées de plus de 65 ans participant au repas d'automne ont "embarqué" à bord d'un bateau de croisière. Les marinières étaient de mise lors de cet après-midi festif au cours duquel les convives ont, bien sûr, pu déguster un repas à base de produits de la mer !



Le Football Club Liancourt Clermont

Le Club Sportif Liancourt Rantigny (CSLR) a été créé en 1919 afin de promouvoir la pratique du football. En juin 2017, le CSLR a fusionné avec le club de Clermont pour devenir le Football Club Liancourt Clermont (FCLC) qui compte 425 licenciés.

La création des grandes régions a eu des conséquences dans de nombreux domaines et notamment celui du sport. Les Ligues du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie ont ainsi fusionné pour devenir la Ligue des Hauts-de-France. Les dirigeants du CSLR s'interrogent alors sur les répercussions de cette fusion. Tout d'abord, les incidences financières sont importantes avec l'alignement des tarifs pratiqués par la Ligue de Picardie sur ceux plus élevés de la Ligue Nord-Pas-de-Calais : cotisations, frais de mutation pour les joueurs et les éducateurs, frais de sanction pour les cartons jaunes et rouges, indemnisation des arbitres... tout est à la hausse ! La fusion progressive des championnats de Ligue implique également que les distances à parcourir pour disputer les matchs soient plus importantes, entraînant là encore des frais de fonctionnement supplémentaires. Enfin, la concurrence sportive est accrue avec des clubs du Nord-Pas-de-Calais ayant un très bon niveau.

Pour les dirigeants des clubs de football de Liancourt et de Clermont, les petits clubs auront de plus en plus de mal à exister et l'idée de la fusion fait son chemin. C'est en juin 2017 qu'est créé le Football Club de Liancourt Clermont (FCLC). Désormais, les entraînements et les matchs s'effectuent alternativement sur les deux sites (stade de Clermont et stade René Naudot à Liancourt) sauf pour les plus jeunes (U6 à U9). La fusion a permis de constituer des équipes féminines en U11, U13 et seniors. Hubert Lemonnier, Vice-Président du FCLC, est responsable technique du club mais

également coordonnateur technique sur le site de Liancourt. Les résultats sportifs du FCLC sont bons. Les U13, U15 et U16 peuvent prétendre à l'accession en Ligue lors de la prochaine saison. Les U18 évoluent quant à eux au plus haut niveau de la Ligue.

Le Président Xavier Van Der Meiren et les membres du bureau ont de nombreux projets, notamment celui de développer le club et d'améliorer le classement des différentes équipes. Le FCLC a également à cœur de former des éducateurs et des arbitres parmi ses joueurs. Il assure ainsi le financement des différentes formations. Enfin, le FCLC souhaite mettre en place un partenariat avec les écoles et espère avoir l'accord de l'Éducation Nationale afin de créer une classe football au collège La Rochefoucauld de Liancourt ou au collège Jean Fernel de Clermont, pour permettre aux jeunes de concilier la pratique sportive et les études.

Lors de la première semaine des vacances de printemps 2018, le FCLC organisera un stage de football et d'activités sportives à Liancourt. Il sera ouvert à tous les enfants, adhérents et novices, et proposera, outre la pratique du football, la découverte d'autres sports comme la natation, l'escrime...

Le FCLC recrute de nouveaux footballeurs mais surtout de nouvelles footballeuses pour compléter les équipes féminines. Alors n'hésitez pas à prendre contact avec ses dirigeants. Les enfants sont accueillis à partir de 5 ans et les adultes sont également les bienvenus.



Site internet :

www.fcliancourtclermont.fr

Contacts :

Hubert Lemonnier

Tél : 06 30 00 58 31

Permanences des élus



Mairie de Liancourt

232 rue Jules Michelet - 60140 Liancourt

Téléphone : 03 44 73 02 06

Courriel : commune.liancourt60@orange.fr

Ouverture au public :

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

le samedi de 10h00 à 12h00

LE MAIRE

Roger Menn

Président de Oise Habitat

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)



Thierry Balliner

Chargé de l'urbanisme, du logement,
de l'environnement et de l'école
municipale de musique

Permanence les samedis
de 10h30 à 12h00 en mairie



Bernard Gély

Chargé des affaires sociales

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)
les jeudis de 17h30 à 19h00
en mairie



Adeline Mestre

Chargée de l'animation de la
cité et des jumelages

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)



Valérie Menn

chargée des affaires scolaires et
périscolaires, de l'enfance, de la petite
enfance et de l'information

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)



Yves Nembrini

Chargé des travaux, de la voirie,
des bâtiments communaux,
du développement économique,
du commerce et de l'artisanat

Permanence les jeudis
de 16h00 à 17h30 en mairie



Marie-France Delandre

Chargée de la culture

Permanence les mercredis
de 14h30 à 16h30 au centre
culturel Alexandre Urbain,
5 rue du Général Leclerc



Michel Dessaux

Chargé des finances et de
la jeunesse

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)



Mirjana Jakovljevic

Chargée des sports

Permanence sur rendez-vous
(03 44 73 02 06)
les samedis de 10h00 à 12h00
en mairie





AGENDA

DÉCEMBRE 2017

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2018

Les dates à retenir

- **SAMEDI 9 DÉCEMBRE : 7^{ème} Kid Cross de l'Athlétique Club de Cauffry-Liancourt-Rantigny-Laigneville**
Parc floral, avenue Louis Aragon
- **DIMANCHE 17 DÉCEMBRE : Loto de l'école élémentaire Jean Macé**
Salle annexe Guy Lejeune
- **VENDREDI 5 JANVIER : Vœux du Maire**
À 18h30 : Salle annexe Guy Lejeune
- **DIMANCHE 14 JANVIER : Championnat régional UFOLEP de cyclo-cross**
Bois de la Garenne
- **DIMANCHE 11 FÉVRIER : Loto de l'école élémentaire Jean Macé**
Salle annexe Guy Lejeune
- **SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 MARS : Meeting-tuning des Indésirables Cars**
Place de la République
- **DIMANCHE 4 MARS : Repas des seniors**
Château des Rochers à Nogent-sur-Oise
- **DIMANCHE 4 MARS : 25^{ème} salon toutes collections de l'Association Philatélique de Liancourt**
Salle Guy Lejeune
- **VENDREDI 23 MARS : Forum Job d'été**
Salle annexe Guy Lejeune